

DÉPARTEMENT DES CÔTES-D'ARMOR

COMMUNE DE L'ILE DE BREHAT

DELEGATION DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE



**RAPPORT FINAL DU MAIRE EXPOSANT LES MOTIFS
DU CHOIX DE L'ENTREPRISE ET L'ECONOMIE
GENERALE DU CONTRAT**



*en application de l'article L. 1411-5
du Code général des collectivités territoriales*

SOMMAIRE

1. Déroulement de la procédure
2. Synthèse du cahier des charges
3. Offres initiales
4. Rappel des critères d'attribution
5. Chronologie de la négociation
6. Offres après négociations, clôturées le 22 Décembre 2017
- 7 .Synthèse financière des offres définitives
- 8 . Choix d'une entreprise et motifs du choix
- 9 Economie générale du contrat

PRÉAMBULE

La Commune de l'Île de Bréhat a décidé, par délibération du 16 Septembre 2017, de procéder à une consultation pour recueillir les offres d'exploitation de notre service d'eau potable en délégation de service public et ce en application des articles L.1411-1 à L.1411-18 du Code général des collectivités territoriales.

Nous avons élu, en notre sein, la commission d'ouverture des plis.

Nous avons confié, au Syndicat Départemental d'Alimentation en Eau Potable des Côtes-d'Armor, une mission d'assistance générale pour cette procédure.

Depuis notre décision, un certain nombre d'étapes ont été réalisées. Le rappel de la procédure est donné ci-après.

I - RAPPEL DU DÉROULEMENT DE LA PROCÉDURE

16 Septembre 2017	L'assemblée délibérante a décidé de procéder à une consultation pour mettre en place un contrat de délégation pour le service d'eau potable pour une durée de 6 ans à compter de début 2018.
9 Octobre 2017	Parution de l'avis au journal d'annonces légales « Ouest-France ».
23 Octobre 2017	La commission d'ouverture des plis a dressé la liste des candidats admis à présenter une offre. 2 candidats ont été retenus sur les 2 ayant demandé leur admission : SAUR et VEOLIA.
20 Novembre 2017	La Commission a ouvert les plis contenant les offres. 2 offres ont été remises : Société SAUR et Société VEOLIA Le SDAEP a été chargé de la préparation de l'analyse des offres
8 Décembre 2017	La Commission d'ouverture des plis s'est réunie pour analyser les offres. Elle a émis ensuite son avis.
Du 8 Décembre au 22 Décembre 2017	J'ai engagé la phase négociation avec le candidat suivant : VEOLIA
22 Décembre 2017	Clôture des négociations.
22 Décembre 2017	J'ai procédé au choix de l'entreprise
10 Janvier 2018	J'ai convoqué l'assemblée délibérante. Chaque conseiller a été destinataire du présent rapport, du rapport de la commission d'ouverture des plis et du projet de contrat.

Au stade actuel de la procédure, l'article L.1411-5 du C.G.C.T. m'amène à vous proposer le choix d'une entreprise avec les motifs correspondants ainsi que l'économie générale du contrat. L'assemblée délibérante doit se prononcer sur ce choix et sur le contrat de délégation.

II - SYNTHÈSE DU CONTENU DU CONTRAT

- Renouvellement des équipements : à la charge du délégataire
- Facturation : basée sur la télérelève des compteurs des abonnés.
La facturation de l'assainissement sera effectuée par le gestionnaire du service public d'eau potable sur la base d'une télérelève des compteurs des abonnés.
- Achat d'eau pour la part délégataire de GP3A
- Suivi et surveillance du réseau
- Recherche et réparations des fuites
- Renouvellement des compteurs abonnés
- Renouvellement d'un branchement par an
- Objectif rendement du réseau : 91%
- Réalisation d'une étude de modélisation du réseau et mises à jour régulières
- Réalisation d'un système d'information géographique (SIG) avant fin Décembre 2018.
- Recensement des abonnés disposant d'une ressource autre que l'alimentation d'eau potable par le réseau public (avant fin 2018).
- Gestion du système de télérelève des compteurs des abonnés.

III - RAPPEL DES OFFRES INITIALES

Offres initiales

Les propositions des 2 candidats se déclinent comme suit :

	Charges/an	Recettes/an
➤ VEOLIA	75 279 €	75 787 €
➤ SAUR	106 973 €	109 953,60 €

IV CHRONOLOGIE DE LA NEGOCIATION

- Les offres initiales ont été remises le 20 Novembre 2017 à 12h.
- La commission d'ouverture des plis, réunie le 8 Décembre 2017, a décidé de négocier avec le candidat : VEOLIA.
- Un courrier a été adressé par Monsieur le Maire à VEOLIA le 8 Décembre 2017, les invitant à remettre sa meilleure proposition pour le 15 Décembre 2017.
- 15 Décembre 2017 : Remise de l'offre définitive de VEOLIA.
- Fin de la négociation le 22 Décembre 2017.
- L'analyse des offres définitives a été effectuée le 22 Décembre 2017.
- Choix de l'offre de VEOLIA le 22 Décembre 2017.

V – RAPPEL DES CRITERES D'ATTRIBUTION

Les critères d'attribution sont :

- Capacité du candidat à assurer une bonne exploitation et un bon niveau de qualité.
- Valeur technique de l'offre
- Prix proposés

VI – OFFRES DEFINITIVES APRES NEGOCIATION

VI – 1 – Mémoire technique des candidats

VI.1 – Mémoire technique de VEOLIA

Continuité du service/sécurité :

- En cas d'urgence, intervention dans un délai inférieur à **60 minutes** (sous réserve de disponibilité de la navette maritime).
- Mettre en place le portail d'informations en ligne dans un délai de 6 mois.
- Réalisation sur la durée du contrat d'un exercice de gestion de crise, en collaboration étroite avec les services de la commune. Cet exercice sera suivi d'un plan d'actions et de propositions d'améliorations.
- En cas d'urgence, mise en œuvre d'un groupe électrogène dans un délai de 6 heures.
- Au démarrage du contrat, le CHSCT réalise un audit « sécurité » de l'ensemble des installations. Propositions des mesures pour l'amélioration des conditions de sécurité sur vos installations le cas échéant.

- SIG : compléter les éléments manquants du SIG et à constituer une base de données complète **dans un délai de 12 mois**, comme prévu à l'article 2.8.1.2 du projet de contrat.
- Fournir à la commune de l'île de Bréhat un accès au SIG WEB Canopée doté de nombreuses fonctionnalités. Cet accès est réalisé via une interface internet sécurisée accessible de n'importe quel poste informatique.
 - o Canopée Web permet :
 - D'accéder aux données patrimoine sous un fond de plan cadastral DGI en Lambert RGF93, de les interroger et d'exporter sous Excel les résultats de requêtes.
 - D'accéder aux données d'interventions réalisées sur le réseau, de les interroger et d'exporter sous Excel les résultats de requêtes.
 - De moduler l'affichage cartographique selon les thématiques spécifiques (ex ci-après thématique « date de pose » des canalisations)

La modélisation du réseau de l'île de Bréhat a déjà été effectuée par VEOLIA :

- Les engagements suivants :
 - o Mise à jour annuelle du modèle existant,
 - o Mise à disposition du modèle à la collectivité, comprenant et intégrant sans frais la réalisation de simulations sur demande de la commune,
 - o La restitution de la modélisation à la commune en fin de contrat.

Entretien des accessoires de réseau :

- Gestion des vannes :
 - o Vannes dans les regards : chaque année : vérification de la bonne manœuvrabilité (étanchéité)
 - o Vanne enterrée : contrôle des vannes prioritaires tous les 2 ans au minimum
- Gestion du réducteur de pression : réalisation d'une maintenance annuelle du stabilisateur de pression afin d'en assurer un bon fonctionnement et d'en augmenter la durée de vie. Par ailleurs, contrôle en permanence de son bon fonctionnement par le suivi des pressions sur le réseau.
- Gestion des ventouses : réalisation d'une visite et maintenance des ventouses 1 fois tous les 2 ans afin d'en assurer un bon fonctionnement et d'en augmenter la durée de vie.
- Gestion des vidanges : selon les besoins des différents secteurs et les éventuelles réclamations des usagers du service, adaptation de la fréquence d'intervention.
- Gestion des clapets : une vérification annuelle du fonctionnement des clapets afin d'en assurer un bon fonctionnement et d'en augmenter la durée de vie.
- Gestion des boîtes à boue : maintenance annuelle des boîtes à boues afin d'en assurer un bon fonctionnement et d'en augmenter la durée de vie.
- Gestion des purges : purges pour vérifier le bon fonctionnement des dispositifs, notamment de la vanne qui doit toujours bien manœuvrer. Selon les besoins des différents secteurs et les éventuelles réclamations des usagers du service, adaptation de la fréquence d'intervention.

Protection cathodique sur les canalisations sous-marines :

- Chaque année, maintenance de la protection cathodique des canalisations sous-marines qui alimentent l'île de Bréhat, via une entreprise sous-traitante spécialisée.

Rendement du réseau :

- Le réseau de la commune de l'île de Bréhat sera intégré dans l'outil de gestion des débits et volumes Fluks Aqua dès la première année du contrat.
- Engagement à améliorer le rendement du réseau de la commune de l'île de Bréhat et à respecter un taux de rendement minimum de 91 %.

Maintenance des équipements du service d'eau :

- Renseigner les informations relatives au patrimoine avec les caractéristiques des équipements, dans l'outil de GMAO, à un niveau de détail permettant de connaître les débits, pressions, puissances de l'ensemble des pompes.
- Transmettre le patrimoine complet des installations **d'ici le 31 Décembre 2018**.
- Mettre à jour le patrimoine en continu, et à présenter chaque année une version mise à jour, à l'occasion du rapport annuel du délégataire.
- Le taux d'intervention en **maintenance corrective** est suivi sur le logiciel de GMAO et les équipes ont un objectif de **30 % maximum** d'interventions correctives.
- Maintien en place du logiciel de gestion des équipements, GAMA, qui assiste ses équipes dans leurs actions d'exploitation et de maintenance. Il facilite la prise de décision pour la commune en matière de renouvellement.
- Effectuer le suivi métrologique des équipements de mesure en place sur les installations de la commune de l'île de Bréhat.

Télérelève :

- Exploitation des données des télérelèves pour transmettre les index aux abonnés ainsi que les alarmes. Une interface web pour les abonnés, afin qu'ils gèrent leur espace en ligne.
- La main d'œuvre nécessaire pour remplacer les têtes émettrices défectueuses
- Renouvellement de compteurs (en cas de problème ou dès qu'ils atteignent l'âge limite) par des compteurs déjà équipés de têtes émettrices compatibles avec le réseau de collecte des données.
- l'appairage des têtes émettrices afin que les données remontent bien dans le système d'information.

Engagements clientèle de VEOLIA :

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
Accueil physique : lieu	SAINT-QUAY PORTRIEUX 14h00 à 17h00 du Lundi au Vendredi						
Accueil téléphonique : Type de n°	8h à 18h Appel non surtaxé					Service d'astreinte	Service d'astreinte
Site internet : informations consultables	Conseils pratiques (guides et dossiers thématiques) L'eau dans votre ville (origine, qualité, prix, travaux en cours) Questions fréquentes						
Opérations réalisables	Abonnement au service, Résiliation de l'abonnement Transmission du relevé du compteur Paiement des factures (règlement de la facture, choisir le prélèvement bancaire, Demander la mensualisation des paiements, etc)						
Moyens de paiement	<input checked="" type="checkbox"/> Prélèvement automatique <input checked="" type="checkbox"/> Mensualisation <input checked="" type="checkbox"/> Par Internet <input checked="" type="checkbox"/> En espèces ; modalités : bureaux de poste <input checked="" type="checkbox"/> Autres : TIP, chèque						
Prestation	Délais						
Remise d'un devis	Sous 8 jours après réception de la demande ou après rendez-vous d'étude des lieux et accord de la collectivité si nécessaire						
Délai de réalisation des travaux de construction d'un nouveau branchement, après acceptation du devis et obtention des autorisations administratives	A la date qui convient à l'abonné et, au plus tard, dans les 15 jours						
Ouverture ou fermeture d'un branchement suite à la demande d'un usager	1 jour ouvré						
Intervention d'urgence en cas d'incident	1h00 (sous réserve de disponibilité de la navette maritime)						

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
Proposition d'un RDV	8 jours						
Plage de respect du RDV	2h00						
Réponse à toute demande d'usager	8 jours maximum						

Commentaires :

- VEOLIA a confirmé :
 - o Le renouvellement d'un branchement par an.
 - o Le recensement des abonnés disposant d'une ressource d'eau autre que le réseau public (avant fin 2018).

Par courrier du 13 Décembre 2017, VEOLIA a apporté les compléments suivants :

1) Pourriez-vous indiquer comment les engagements de maintenance des organes réseaux seront concrétisés ? Quelle garantie d'exécution sera apportée à la commune ? :

Nous planifions des tournées d'inspections de notre personnel local et nous vous adresserons chaque année un reporting des opérations de maintenance réalisées.

2) Pourriez-vous confirmer que le recensement des abonnés disposant d'une ressource d'eau autre que le réseau public sera effectué avant fin 2018 ?

Nous vous confirmons cet engagement.

Concernant le second semestre 2018, nous prévoyons le planning suivant :

1. Septembre 2018 : MISE AU POINT DU LISTING
2. Octobre : COMMUNICATION VERS LES USAGERS
3. Novembre/Décembre : VISITES CHEZ LES USAGERS
4. Avril 2019 : REMISE D'UN RAPPORT DE SYNTHESE A LA COMMUNE

3) Confirmer que votre offre intègre les frais électriques de la protection cathodique des canalisations sous-marines :

Nous vous confirmons que notre offre intègre cette charge.

VI.2 – Mémoire technique de SAUR

- Equipe basée à Paimpol
- Continuité de service 24h/24 7jours/7
- 16 agents mobilisables
- Plan de prévention avant fin 2018
- Alerte téléphonique
- Engagement à obtenir un rendement de réseau de 91 %

- En option : mise en place d'un compteur de sectorisation télégéré
- Expertise hydraulique (solution REZO)
- Calage du modèle hydraulique sous 12 mois et mise à jour régulière
- Optimisation des pressions (avant fin 2018)
- Mise en place d'un SIG (avant fin 2018)
- Organisation de campagnes d'écoute active par localisateurs acoustiques (recherche de fuite)
- Maintenance annuelle des organes hydrauliques
- Mise à disposition des données via la plateforme CPO on line
- Espace clientèle à Paimpol du Lundi au Vendredi 9h – 13 h
- Accueil téléphonique par des équipes localisées dans les Côtes d'Armor
- Devis de raccordement : 8 jours
- Travaux réalisés dans un délai de 15 jours à compter des autorisations administratives
- Inventaire complet des équipements : fin 2018

VII – BILAN FINANCIER DEFINITIF

Offres initiales

Les propositions des 2 candidats se déclinent comme suit :

	Charges/an	Recettes/an
➤ VEOLIA	75 279 €	75 787 €
➤ SAUR	106 973 €	109 953,60 €

Offre définitive

	Charges/an	Recettes/an
➤ VEOLIA	71 374 €	72 027 €/an
➤ SAUR	106 973 €	109 953,60 €

L'offre définitive de VEOLIA présente une baisse de 5 % par rapport à l'offre initiale .

	VEOLIA €/an	SAUR €/an
Dépenses	71 374 €	106 973 €
Recettes totales	72 027 €	109 953,61 €
Recettes liées à la facturation aux abonnés	70 327 €	109 953,61 €
Recettes liées au règlement du service	1 700 €	0 €
Autres recettes	0 €	0 €
RESULTATS	653 €	2 980, 58 €

Le tableau n° 3 ci-après présente le détail des comptes d'exploitation prévisionnels proposés par les 2 candidats.

IMPACT DES OFFRES SUR LES FACTURES DES ABONNES :

- **Offre de VEOLIA :**

- Entraîne une **hausse** de 23.63 % de la recette délégataire par rapport aux conditions du contrat actuel,
- et une **hausse** de 24.43% du prix de la part délégataire payé par un abonné de 60 m³ de consommation par rapport au contrat actuel.

- **Offre de SAUR :**

- Entraîne une **hausse** de 93 % de la recette délégataire par rapport aux conditions du contrat actuel,
- et une **hausse** de 86 % du prix de la part délégataire payée par un abonné de 60 m³ de consommation par rapport au contrat actuel.

Pour rappel :

Le contrat en vigueur jusqu'à fin 2017 était porté par le Communauté de Communes Paimpol Goélo : les tarifs de cet ancien contrat bénéficiaient d'une mutualisation sur l'ensemble des communes du périmètre communautaire + Ile de Bréhat .

Le contrat à partir de 2018 est spécifique au périmètre de l'Ile de Brehat .

Ce changement de périmètre explique la hausse des tarifs entre l'ancien et le nouveau contrat .

COMMUNE DE L'ILE DE BREHAT*Délégation du service public d'eau potable***COMMUNE DE BREHAT : service eau potable****Tableau 3 offres définitives****COMPARAISON DES COMPTES D'EXPLOITATION PREVISIONNELS en EUROS HT par an**

	VEOLIA	SAUR
CHARGES LIEES AUX OUVRAGES		
Produits de traitement	0	0,00
énergie	0	213,00
telecommunication	120	220,00
Achat d'eau	36 400	36 287,58
Frais d'analyse	359	771,90
entretien et réparation	2 305	4 624,00
Sous traitance et location d'engins	2 983	6 685,00
Frais de personnel	5 701	14 416,54
Frais de déplacement	1 574	10 678,40
Renouvellement non programmé	1 300	4 193,35
Renouvellement programmé	5 374	8 426,00
amortissements des biens retour	0	2 274,89
Autres charges directes d'exploitation	1 454	1 837,30
TOTAL CHARGES LIEES AUX OUVRAGES	57 570	90 627,96
CHARGES LIEES AU SERVICE		
Frais généraux	1 127	9 332,11
Frais divers liés au service y compris clientèle	11 638	5 369,96
Assurances	110	584,00
impôts taxes et redevances	577	1 059,00
frais financiers	352	0,00
TOTAL CHARGES LIEES AU SERVICE	13 804	16 345,07
TOTAL dépenses	71 374	106 973,03
Recettes liées à la vente d'eau	70 327	109 954
Recettes liées au règlement du service	1 700	0
Autre recette	0	0
Total recettes	72 027	109 953,61

COMMUNE DE L'ILE DE BREHAT

Délégation du service public d'eau potable

PRIX DES BRANCHEMENTS

Le prix d'un branchement neuf réalisé par le délégataire s'établit de la façon suivante :

	Branchement type	MI supplémentaire (DN 125 ou 160 mm)	Plus-value pour réfection de chaussée pavée, carrelée, dallée (ml)
VEOLIA	1 300 € HT	50 € HT/ml	75 € HT/ml
SAUR	2 802 € HT	112 € HT/ml	85 € HT/ml

COMMUNE DE L'ILE DE BREHAT

Service public d'eau potable

TABLEAU 4

Commune de BREHAT

DSP EAU POTABLE

offres définitives

Synthèse des tarifs proposés par les candidats pour l'abonné et impact sur la facture

TRANCHE	VOLUME	SITUATION ACTUELLE 2017		VEOLIA		SAUR	
		PRIX (€ HT)	RECETTE (€ HT)	PRIX (€ HT)	RECETTE (€ HT)	PRIX (HT)	RECETTES
total parts fixes m3	745	31,14	23 199	25,00	18 625	40,00	29 800
volume basse saison	30 550	0,5534	16 906	0,9367	28 616	1,2630	38 585
volume haute saison	16 450	1,0201	16 781	1,4034	23 086	2,5270	41 569
TOTAL	47000		56 886,32 €		70 327 €		109 954
					23,63%		93,29%

Impact sur la facture de l'abonné selon les m3 consommés

Part délégataire

	SITUATION ACTUELLE 2017		VEOLIA		SAUR	
	PRIX (€ HT)		PRIX (€ HT)	Variation (%)	PRIX (HT)	Variation (%)
prix 30 m3	50,0755		55,43	10,70%	84,21	68,17%
prix 60 m3	69,01		85,87	24,43%	128,42	86,09%
prix 80 m3	81,63		106,16	30,04%	157,89	93,41%
prix 120 m3	106,88		146,74	37,29%	216,84	102,88%
prix 1000 m3	662,32		1039,48	56,94%	1513,67	128,54%

COMMUNE DE L'ILE DE BREHAT

Service public d'eau potable

VIII – CHOIX D'UNE ENTREPRISE ET MOTIFS DU CHOIX

Les critères d'attribution du contrat figurant dans le règlement de la consultation sont les suivants :

- capacité du candidat à assurer une bonne exploitation et un bon niveau de qualité,
- valeur technique de l'offre,
- prix proposés.

Je vous propose de retenir l'offre de l'entreprise VEOLIA.

Pour les motifs suivants :

- capacité du candidat à assurer une bonne exploitation, et un bon niveau de qualité du service d'eau potable :
 - engagements sur la réactivité et sur les moyens disponibles pour assurer l'exploitation.
- Valeur technique conforme au cahier des charges :
 - Planification de l'entretien des accessoires de réseaux.
 - Engagement à maintenir le rendement de réseau à 91 %.
- Tarifs : Plus faibles que ceux proposés par SAUR

Je souhaite vous rappeler que :

- Les prix négociés sont des prix fermes applicables en 2018, ils ne varieront que par application de la formule de révision.
- La part collectivité sera fixée par notre assemblée délibérante tous les ans.

COMMUNE DE L'ILE DE BREHAT

Service public d'eau potable

IX – ECONOMIE GENERALE DU CONTRAT

- Date de début de contrat : Février 2018 ou dès que celui-ci aura acquis son caractère exécutoire.
- Achèvement du contrat = 31 Décembre 2023,
- Charges d'exploitation annuelles prévisionnelles = 71 374 € HT.
- Recettes annuelles d'exploitation du délégataire aux conditions économiques en vigueur 2018 :
 - recettes liées à la facturation de la vente d'eau : 70 327 €
 - recettes liées au règlement du service : 1 700 €
- Assiette facturation :
 - ❖ Nombre de parts fixes : 745 abonnés
 - ❖ Nombre de m³ facturés aux abonnés : 47 000 m³/an
- Tarifs de la redevance aux usagers :
 - ❖ Part fixe annuelle = **25,00 € HT**
 - ❖ Part proportionnelle : prix en euros HT par m³ consommé :

Tarif basse saison :	1 ^{er} Janvier – 30 Juin	0.9367
	1 ^{er} Septembre – 31 Décembre	
Tarif haute saison	1 ^{er} Juillet – 31 Août	1.4034

Montant de la part délégataire pour un abonné consommant 120 m³: 146,74 € HT.

A Bréhat, le 10 janvier 2018

Le Maire

Patrick HUET